

### 15. Pénalités :

Il sera infligé des pénalités aux concurrents qui ne respecteront pas le règlement de la marche. Le mode de marche à respecter ainsi que la durée seront Paris-Alsace affichés au contrôle principal et seront fonction des directives concernant les circuits sélectifs pour Paris-Alsace. Les pénalités seront purgées par arrêt au contrôle principal au moyen d'un panneau adéquat. Le chef juge, ou son remplaçant, est chargé de la surveillance de la pénalité.

### 16. Litige :

Pour tous les cas non prévus par le règlement, les statuts de **FBM** et le règlement général des circuits sélectifs font foi.

### 17. Responsabilité :

Les organisateurs déclinent toute responsabilité envers les concurrents et les accompagnants en cas de vol, maladie, accident ou perte pouvant survenir avant, pendant ou après l'épreuve.

### 18. Admission/exclusion :

\*Les organisateurs se réservent expressément le droit d'accepter ou de refuser un engagement ou de mettre hors course un concurrent ayant un comportement contraire à l'éthique sportive.

### 19. Inscription : Les inscriptions sont admises jusqu'au 25 août 2016 dernier délai.

\*courrier : Biebuyck Pascal

40 rue de Péruwelz

7971 Basècles

Belgique

\*Mail : pascalbiebuyck@hotmail.be

\*GSM : 0032 496 51 55 72

### 20. Accès à Wadelincourt :

Par la route. Il est aisé d'installer tentes et caravanes aux abords immédiats du circuit (autorisé du vendredi soir au lundi matin)

## REGLEMENT DES 24 HEURES POUR NON LICENCIES

On se déroule selon la même mode que les 24 heures y compris les petits tours dès  
cours. « Les 45 dernières minutes en petits tours »

Biebuyck pascal.

Club des marcheur wadelincourt  
ACST-SAUVEUR et ATH ATHLÉTISME

11<sup>er</sup> avril 2016  
Wadelincourt le 1<sup>er</sup> jour  
Fédération belge Fr

### 12. Classement:

- La compétition  
les 5h15 de

Le règlement est le même que pour les licenciés sauf pour les points suivants:

### 4. Administration

- Dossards remis sur présentation d'une pièce d'identité, d'un certificat médical de moins d'un an et contre paiement de l'inscription à la permanence d'accueil (30€)

### 12. Classement:

- Le concurrent doit parcourir 100 km pour être classé. Le vainqueur est celui qui aura parcouru la plus grande distance en 24h

### 15. Pénalités

- Après plusieurs mises en garde verbales par les juges et a la demande du chef ou de son remplaçant, le concurrent pourra être disqualifié par les organisateurs.

### 18. Admission/ Exclusion:

- Les organisateur se réservent aussi de mettre hors course, après **consultation du service sanitaire, un concurrent** dont l'état de fatigue ou corporel pour porter atteinte a sa santé.

## REGLEMENT POUR LES 2x6 HEURES

Le règlement est le même que pour les non-licenciés (avenant A) sauf pour les points suivants:

### 4. Administration:

- Dossards remis sur présentation d'une pièce d'identité, d'un certificat médical de moins d'un an et contre paiement de l'inscription à la permanence d'accueil le samedi de 10h à 12h et le dimanche de 5h30 à 6h30; 2X6h 25€ et 6h individuel 15€ et 6h par équipe de 2 20€.

### 8. Appels des concurrents:

- Le samedi 27 août à 12h45.
- Le dimanche 28 août 2016 à 6h45 sur la ligne de départ, place de wadelincourt.
- Départ : Dimanche 28 août 2016 à 7h00. place de Wadelincourt.